

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2007-19

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA,
Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 11 + 3 proc

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS –
Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Chantal BARBIER – Patrice
MARTIN – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI –
Michel CORSINI

Absente : Béatrice ROZIER

Absents avec procuration : Karine FAGES – Fabrice FONTAINE – Pascale
PELLETIER

Objet : Subventions

Accordées aux différentes
Associations
pour 2020

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire informe le Conseil que les associations bénéficient, chaque année, d'une aide financière afin de
poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, Monsieur le Maire propose – au titre de l'année 2020 – les montants suivants :

- Société de Chasse	300,00 €
- Cala Mounta	400,00 €
- Forme Culture et Loisirs	200,00 €
- Les doigts agiles	450,00 €
- Jeux de CANTARON	250,00 €
- Office Cantaronnais des Jeux Fêtes et Traditions	2 469,00 €
- Association bouliste	300,00 €
- Les Amis du Rail	120,00 €

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTÉ** les différents montants - mentionnés ci-dessus - attribués aux associations, au titre de l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 23/07/2020
Qualité : Maire